

REVUE
DE LA
NUMISMATIQUE
BELGE,

PUBLIÉE SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ NUMISMATIQUE,
PAR MM. R. CHALON, L. DE COSTER ET CH. PIOT.

—
2^e SÉRIE. — TOME V.

V. 11-12
1855-56



BRUXELLES,
LIBRAIRIE POLYTECHNIQUE D'AUG. DECQ,
9, RUE DE LA MADELEINE.

—
1855

NOTICE

SUR

DES MONNAIES NOIRES

DU PAYS DE LIÉGE ET DU COMTÉ DE HOLLANDE.

PL. XVI.

I

PAYS DE LIÉGE.

Lorsque le comte de Renesse entreprit son *Histoire numismatique de l'évêché de Liège*, les lois de l'imitation des types des monnaies ou de leur filiation n'étaient point connues : les pièces étaient déterminées pour ainsi dire au hasard, sans autre guide que la témérité de celui qui osait poser une attribution. Sa hardiesse fit autorité, et, sous ce rapport, le comte de Renesse n'avait à encourir aucun reproche.

Son travail se ressent donc singulièrement de l'absence complète de critique; ses attributions doivent être en grande partie échangées; son catalogue doit être pour ainsi dire entièrement refait. Reconnaissons néanmoins que l'œuvre de de Renesse était un premier jalon pour la numismatique du pays de Liège, et que c'est déjà un mérite de l'avoir posé dans une époque où l'étude de la numismatique du moyen âge commençait à peine à renaître en Belgique. L'empire français, avec son escorte grecque et romaine, et ses interminables guerres, avaient fait négliger totalement

l'étude des monnaies belges. Ce fut seulement sous le règne de Guillaume I^{er}, roi des Pays-Bas, qu'elle reprit faveur, et de Renesse n'a pas peu contribué à en propager de nouveau le goût.

Nos attributions différeront donc essentiellement de celles de l'*Histoire numismatique du pays de Liège*.

ADOLPHE DE WALDEK. — 1301-1302.

La monnaie, que nous attribuons à cet évêque, est au même type que celle donnée par de Renesse à Adolphe de la Marek. Celle-ci est frappée à Huy, tandis que la nôtre l'est à Avroi, faubourg de Liège, où les évêques exerçaient parfois le droit de battre monnaie.

Av. ✠ ΑΔΟΥΛΦΟΥΣ. EPS. Perron entre deux bâtiments.

Rev. ✠ ΜΟΝΕΤΑ ΤΥΒΕΡΟΠ. Croix dans un grènetis (pl. XVI, fig. 5).

Nous allons justifier notre attribution. Le perron, emblème communal, représenté sur cette pièce, indique qu'elle appartient à l'époque où ces signes figurèrent sur les monnaies ; or, nous avons démontré que le numéraire empreint d'emblèmes communaux appartient, règle générale, au XIII^e siècle (1). Il n'y a donc rien d'étonnant que la monnaie décrite ci-dessus porte encore le perron au commencement du siècle suivant. Un autre argument en faveur de notre opinion est celui que l'on peut tirer de la découverte

(1) *Revue de la numismatique belge*, 1^{re} série, t. IV, p. 42.

d'un dépôt de monnaies composé d'espèces d'Adolphe de la Marck, évêque de Liège, dépôt dans lequel ne fut pas trouvée la monnaie dont nous nous occupons, ni aucune pièce semblable. Cependant, la nature du métal de cette monnaie semble, au premier abord, s'opposer à notre manière de voir. Nous ferons observer qu'à proprement parler elle ne peut être classée parmi les monnaies noires, inconnues à cette époque dans l'évêché de Liège, et qu'elle doit être placée parmi celles qui sont d'argent, mais à bas titre.

ARNOUL DE HORNES. — 1378-1390.

Av. ΡΑΤΕΡ × — × ΝΟΣΤΕΡ. Évêque, mitré, crossé, bénissant et de face à mi-corps; au bas, l'écu de Hornes traversant la légende.

Rev. ΑΥΕ-ΝΑ-ΡΙΑ-ΓΡΑ. Croix traversant la légende et cantonnée aux premier et troisième cantons d'un cornet, qui sont les armes de Hornes (pl. XVI, fig. 5).

Av. Id. à légende embrouillée, et ayant une étoile à côté de l'écusson.

Rev. ΝΟΝ-ΕΠΠΟ-Α...—...— Croix cantonnée aux premier et quatrième cantons d'un cornet (pl. XVI, fig. 6).

Le type de cette monnaie était déjà connu à Utrecht, où Arnoul occupa le siège épiscopal avant d'avoir été élu à celui de Liège. Les divisions qui existaient dans l'Église par suite des deux compétiteurs, Urbain VI et Clément VII, furent cause qu'Arnoul ne voulut pas d'abord quitter son évêché et qu'il prit simplement le titre d'administrateur de

celui de Liège. Ce fut probablement à cette circonstance qu'est due l'absence du titre d'évêque de Liège sur les deux monnaies décrites ci-dessus, titre qu'il ne prit définitivement qu'à commencer du 21 octobre 1379.

Sur la monnaie suivante, il prend le titre d'évêque :

Av. × ΛΕΟΔΙ—ΕΝΣΙΣ × Évêque comme à l'avvers des deux monnaies précédentes.

Rev. ΑΡΝ—ΟΛΩ—VS : Ε—ΠΙΣ. Croix traversant la légende (pl. XVI, fig. 4).

JEAN IV DE BAVIÈRE. — 1390-1418.

Av. ✠ ΜΟΝΕΤΑ · ΝΟΥΤ ΛΕΟΔΙΕΝ. Écu triangulaire aux armes de Bavière.

Rev. ✠ ΙΟΗ · Ο · Β · ΕΛΕΓΩ · ΛΕΟΔΙΕΝ. Croix dans un grènetis cantonnée au second canton d'un lion (pl. XVI, fig. 7).

Av. ✠ ΜΟΝΕΤΑ · ΝΟΥΤ · ΛΕΟΔΙΕΝ. Écu semblable au précédent.

Rev. ✠ ΙΟΗ — · Ο · Γ. — ΕΛΕΤ ΛΕΟΔ. Croix traversant la légende et cantonnée aux second et troisième cantons d'un lion (pl. XVI, fig. 8).

Av. ΙΟΗΣ · ΟΕ ΒΑΥΑΡ. Écu comme à l'avvers précédent.

Rev. ΜΟΝ — ΕΤΑ — ΝΟΙ — Croix semblable à celle du revers précédent (pl. XVI, fig. 9).

Le type de ces monnaies est celui qui fut employé par Jean sans Peur, comte de Flandre, contemporain de Jean de Bavière.

Bientôt il en adopta un autre qui fut imité du type des sceaux généralement en usage vers cette époque. C'est l'écu incliné appendu à une branche d'arbre ou à un heaume.

Av. ✠ IOHANNES ✕ D — ✕ E ✕ BAVARIA. Écu de Bavière incliné attaché à une branche d'arbre.

Rev. ✠ MONETA ✕ NOVÆ LEOBENSIS. Croix pattée inclinée, inscrite dans un grènetis et cantonnée de deux écus aux armes de Bavière (pl. XVI, fig. 10).

THIERRI DE PERWEZ. — 1406-1408.

Pendant les soulèvements des Liégeois contre Jean de Bavière, Thierry de Perwez, fils de Henri de Hornes, seigneur de Perwez, élu mambour de Liège par les révoltés, fut choisi évêque de Liège et proclamé comme tel le 26 septembre 1406. Cet évêque intrus se maintint jusqu'au 25 septembre 1408, jour où il fut tué pendant la bataille d'Othée.

La monnaie suivante que de Renesse attribue à tort à Thibaut de Bar (1502-1515), doit être restituée à Thierry de Perwez, comme l'indiquent suffisamment les armoiries et le type imité de celui d'Arnoul de Hornes :

Av. MONETA — ELEA LEO. Evêque mitré, crossé, bénissant de face et à mi-corps; au bas, un écu écartelé de Hornes et de Perwez.

Rev. THEO D. D : G — ELEA — LEO. Croix coupant la légende et cantonnée aux second et troisième cantons de deux cors. (Pl. XVI, fig. 1.)

Le n° 2 de notre planche présente un type si singulier,

que nous n'hésitons pas à le regarder comme faux. Il fut probablement fabriqué à l'intention de Thierry de Perwez par un amateur qui voulait compléter la série des monnaies liégeoises du comte de Renesse.

JEAN DE HEINSBERG. — 1419-1456.

Av. ✠ MONET̄ — h̄ASSSEL'. Écu incliné, appendu à un arbre, écartelé, au premier et quatrième, de Loos et de Chiny, au second et troisième de Heinsberg, sur le tout un petit écu à lion.

Rev. P̄X̄ — ONI —. SIT̄ —. NOB'. Deux crosses en sautoir traversant la légende et cantonnées de quatre rosaces. (Pl. XVI, fig. 14.)

C'est le type de l'avvers des deniers noirs de Jean de Bavière. Les crosses en sautoir sont une innovation de Jean de Heinsberg.

A ce type appartiennent encore les monnaies suivantes :

Av. IOh̄ES · EPS̄. — L̄EOD̄ · ET̄ · EŌ · L̄. (*comes lossensis*). Écu incliné aux mêmes armes appendues à une crosse.

Rev. ✠ MONET̄ : NOV̄ : CVRINGh̄EN. Croix patée, inscrite dans un grènetis et cantonnée de deux écus aux lions de Heinsberg. (Pl. XVI, fig. 22.)

Av. ✠ IOh̄ES · EPS̄ · L̄ — EOD̄ ET̄ : EŌ : L̄.
Même type que l'avvers précédent.

Rev. ✠ M̄ET̄ : NOV̄ : CVRINGh̄EN. Même type que le revers précédent. (Pl. XVI, fig. 25.)

Curingen, en français Curange, était le siège d'une cour

féodale du comte de Loos, où les évêques de Liège ont parfois frappé monnaie, depuis que ce comté fit partie de leurs possessions temporelles.

Le type de la monnaie suivante est imité de celui de Jean sans Peur, comte de Flandre.

Av. IOHES : EPS : LEODIENSIS. Écu aux armes décrites ci-dessus.

Rev. ✠ MONETA : F(acta) CVRIGHE' ✠. Croix pattée, inscrite dans un grènetis. (Pl. XVI, fig. 15.)

Jean ne conserva pas longtemps ce type et y porta une grande modification : l'écu fut placé sur une croix, et le revers fut empreint soit d'un perron, soit du buste de saint Lambert. Les monnaies suivantes sont à ce type ainsi modifié :

Av. ✠ IO' ✠ — D ✠ HĒ — IN ✠ EA ✠ — LEOD' ✠
(*Johannes de Heinsberg, episcopus leodiensis*). Écu aux armes décrites ci-dessus, posées sur une croix traversant la légende.

Rev. MONETA ✠ NO' ✠ FTA' ✠ LEOD. Perron (pl. XVI, fig. 24).

Av. ✠ IO'DĒ — HĒINS — B ✠ EPS — LEOD' ✠.
Même type que le précédent.

Rev. ✠ MONETA ✠ NOVTA ✠ FĒ. H... S (Hasselens?). Perron (pl. XVI, fig. 25).

Av. EPS LI. — ... N — ES ✠ DE ✠ — HĒINS ✠.
Même type que le précédent.

Rev. MONETA ✠ NOVTA ✠ FTA' ✠ IN ✠
HĒSS ✠. Perron (pl. XVI, fig. 26).

Une pièce semblable, mais à légende embrouillée, figure au n° 27 de la même planche.

Av. ✠ IO?xO — E x hEN — ... EP — LEOD?x.

Même avers que le précédent.

Rev. MONETA NOV? x F?x LEODIE?x.

Perron accosté de deux écus, l'un de Heinsberg, l'autre de Chiny (pl. XVI, fig. 52).

Av. IOH?S — EPIS — LEOD — I EPS. Même type que le numéro précédent.

Rev. ✠ MONETA : EPI : LEODIEN. Buste de saint Lambert de face, mitré et nimbé (pl. XVI, fig. 28).

Av. ✠ IOHES : EPVS : LEODIENSIS. Écu comme il est décrit ci-dessus, sans eroix.

Rev. ✠ MONETA : LEODIEN : Z : LOS. Buste de saint Lambert, comme au revers précédent (pl. XVI, fig. 29).

Les autres monnaies de Jean de Heinsberg sont au type de Philippe le Bon, c'est-à-dire au champ blasonné des armoiries du prince monnayant.

Av. ✠ IO? EPIS? LEOD? Z : COM LOS. Le champ blasonné des armoiries de l'évêque, telles qu'elles sont décrites ci-dessus.

Rev. ✠ MONETA : NOV? : SCAI : PETR. Croix pattée portant au centre une mitre et cantonnée de deux perrons et de deux lions (pl. XVI, fig. 16).

Variété sans les perrons et les lions dans les cantons de la croix du revers (pl. XVI, fig. 17).

Saint-Pierre était une seigneurie appartenant aux évêques de Liège et située près de Maestricht (1).

Av. ✠ IO? EPS · LĒOD · DX · B. Z · EO? LOS?
(*Johannes episcopus leodiensis, dux bulloniensis, comes lossensis*). Le champ blasonné comme ci-dessus.

Rev. ✠ MOETT : NOVTA : EPIS : LĒODIE?
Croix comme à l'avers précédent (pl. XVI, fig. 18).

Av. ✠ IO : DI : GRAT : D BV : LĒO : EPS (*Johannes Dei gracia dux bulloniensis, leodiensis episcopus*).

Rev. ✠ MOŃ—NOVTA—EPS. LĒODI. Croix portant au centre une mitre et traversant la légende (pl. XVI, fig. 19).

Av. IO · EPS · LĒOD · DX. B. EO LOS. Le champ blasonné comme ci-dessus.

Rev. ✠ (Deux bars) MOETT. EPS. LĒODIENSI.
Croix pattée dans un grènetis et cantonnée aux deuxième et troisième cantons d'un bars (pl. XVI, fig. 20).

Av. CRISTVS VINCIIT. IMPERT?
Le champ blasonné comme ci-dessus.

Rev. TVS VINCIIT XPE REGI. XLICIM.....
Le champ comme l'avers (pl. XVI, fig. 21).

Nous croyons que cette dernière pièce doit être considérée comme un jeton.

(1) Voy. la *Revue de la numismatique belge*, 1^{re} série, t. III, p. 37.

LOUIS DE BOURBON. — 1456-1482.

Le type au champ blasonné d'armoiries des monnaies noires de Jean de Heinsberg a été conservé par Louis de Bourbon, comme il le fut aussi par ses contemporains Philippe le Bon et Charles le Téméraire ; ensuite il reprit l'écu.

Nous n'avons à mentionner de Louis de Bourbon que deux pièces, dont l'une est frappée à Liège, l'autre à Courange :

Av. † LVDOVICVS : ELEC. LEODIEN. Le champ blasonné des armoiries de l'évêque (trois lis barrés).

Rev. † MONETA × LUDO × ELECTI × LEON ×. Croix pattée dans un grènetis et cantonnée de quatre lis (pl. XVI, fig. 50).

Av. † LVDOVICVS : EPS · LEODIENSIS. Écu chargé des mêmes armoiries.

Rev. † MON ROVA FLEVA · IN AVRINGE. Croix dite Bourguignonne portant au centre un lis (pl. XVI, fig. 55).

Les nos 51 et 54 de notre planche sont des jetons que de Renesse a déjà publiés.

II

COMTÉ DE HOLLANDE.

JEAN DE BAVIÈRE. — 1418-1425.

Jean de Bavière ayant quitté son évêché de Liège entra en Hollande, où il rechercha la main de Jacqueline de

Bavière, sa nièce. Frustré de ses espérances, il voulut la dépouiller de ses possessions, en offrant à l'empereur Sigismond d'épouser sa fille Élisabeth. Il obtint ainsi des lettres d'investiture portant qu'à défaut d'héritiers directs, Jean devait recevoir, comme fiefs masculins de l'Empire, les États de son père Guillaume usurpés par Jacqueline. Il prit aussitôt le titre de comte de Hollande, et les *Cabelliaux* le firent inaugurer comme tel à Dordrecht le 23 juillet 1418. Par un traité du 15 février 1419 il fut reconnu pour héritier présomptif et lieutenant de sa nièce. Il obtint même de Jean IV, duc de Brabant et époux de Jacqueline, l'engagement du comté, et mourut à la Haye le 6 janvier 1425.

Ce fut pendant l'occupation de la Hollande qu'il frappa les monnaies suivantes à Goreum, ville qui fait actuellement partie de la province de la Hollande méridionale.

Av. ✠ IOHANNES : DV — BAVARIA. Écu de Bavière incliné et suspendu à une branche d'arbre.

Rev. ✠ MONETA : DVVA : GORICVI · ou GORICV. Même type que le revers précédent (pl. XVI, fig. 11).

Av. De même que le précédent.

Rev. ✠ MONETA · DVVA · ..OEVENIS (?). Même type que le revers précédent (pl. XVI, fig. 12).

Av. De même que le précédent.

Rev. ✠ MONETA DVVA · G · RORTEV. Croix pattée posée droite et cantonnée de deux écus de Bavière (pl. XVI, fig. 15).

Le type de ces monnaies est celui que Jean avait déjà employé dans le pays de Liège.

Cu. Piot.

